

## Conseil de la Communauté Séance du 12 juin 2024

### Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 06 juin 2024

Date d'affichage :

Le 06 juin 2024

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 21 à 19h05  
22 à 19h15

Votants : 28

Votes exprimés :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le douze juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON

**Présents :** Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Madame Myriam SANTACANA, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Pouvoirs :** Monsieur Jean CORNUAULT à Madame Sandra GUICHARD, Madame Corinne SIMONEAU à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Marc LEONARD à Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Lionel LEVHA à Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Gérard LELEU à Monsieur Luc FAVIA, Madame Blandine BENOIST à Jean-Michel LENA, Monsieur Philippe DENIAU à Monsieur Pascal DUPRE.

**Excusé(s) :** Monsieur Claude CICUTTI.

**Absent(s) :** Monsieur Lionel CHISSON (jusqu'à 19h15), Monsieur Didier ELWART, Madame Gismonde GAUTHER-BERDON, Madame Christine FAUQUET.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pascal DUPRE

## Délibération n°2024 - 06 - 02

### Environnement

#### Désignation d'un nouveau représentant de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne

*Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5214-16, L5711-1, L5721-2 ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne, notamment son article 5 ;

**Vu** la délibération n°2023-09-08 du 20 septembre 2023 portant sur la désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne.

**Considérant** le Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne est composé de la Communauté d'agglomération Territoires Vendômois ainsi que des Communautés de communes du Val d'Amboise, du Castelrenaudais et de Touraine-Est Vallées.

**Considérant** l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne qui précise que la représentation de chaque adhérent au sein du comité syndical est réalisée en fonction de la population de l'EPCI (population communale de l'INSEE) pondérée à la surface du bassin versant inscrite dans l'EPCI.

De ce fait, s'agissant de la Communauté de communes du Val d'Amboise, il a été déduit que la population à prendre en compte s'élevait à moins de 1000 habitants. Par conséquent, Val d'Amboise, en qualité d'EPCI, doit désigner un (1) délégué titulaire et un (1) délégué suppléant. Le Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne étant un syndicat mixte « fermé » (composé de Communautés de communes et de communes), les délégués pouvant être désignés membres à ce dernier sont :

- Soit des membres du Conseil communautaire ;
- Soit des membres des Conseils municipaux des communes membres.

**Considérant** que par délibération n°2023-09-08 du 20 septembre 2023, a été désigné comme représentant titulaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne la personne suivante :

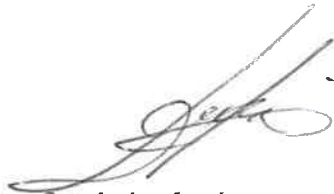
<b>Titulaire</b>
Joël LAMOTTE

**Considérant** la démission de Monsieur Joël LAMOTTE à son poste de conseiller municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **De désigner** comme nouveau représentant titulaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne, la personne suivante :

<b>Titulaire</b>
Blandine BENOIST



Secrétaire de séance

Monsieur Pascal DUPRE



  
Le Président de la Communauté de  
communes du Val d'Amboise  
Monsieur Yves AGUITON